



VAZY

Mobilités actives :

Les effets sur la santé et le bien-être des collaborateurs



Sommaire

Vers une mobilité plus saine et plus durable	4
VAZY, l'application qui récompense les mobilités actives et développe l'activité en centre-ville	6
La mobilité des salariés en chiffres	7
3 raisons de privilégier la mobilité active au quotidien	8
Quel impact de la mobilité active en entreprise ? Pourquoi la développer ?	11
Comment favoriser les mobilités actives en entreprise ?	15

Vers une mobilité plus saine et plus durable

Dans un contexte de sobriété énergétique combinée à l'urgence climatique, l'écologie est un sujet de premier ordre pour les Français. Privilégier les **mobilités actives** (ou douces) est un des leviers que chacun peut facilement actionner au quotidien pour participer à la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, l'usage des modes de transports doux et durables comporte également un **enjeu de santé publique** puisqu'il permet de lutter contre la sédentarité. À ce titre, la mobilité active est un excellent moyen de rester en forme, qu'il s'agisse d'emprunter son vélo, sa trottinette, son skateboard ou de faire ses trajets à pied.

Cependant, malgré des initiatives gouvernementales ambitieuses comme le **"Plan Vélo"** d'Emmanuel Macron (9 % des déplacements quotidiens à vélo en 2024) les Français sont encore 75% à avoir recours à la voiture pour leurs trajets quotidiens (IPSOS - 2022).

Pourtant, tout porte à croire qu'une **véritable révolution** est possible, en témoigne le regain d'intérêt des citoyens pour ce mode de transport suite à la pandémie de Covid-19.

D'après une étude de Vélo & Territoires, l'usage du vélo aurait progressé de 39 % (juin 2022) entre 2019 et le premier semestre 2022. En milieu urbain, la progression serait de 42 % et de 27 % en périurbain et en milieu rural.

Et si la **"vélorution"** était bel et bien en marche ?

Loïc ROBBIANI, fondateur de VAZY



VAZY, l'application qui récompense les mobilités actives et développe l'activité en centre-ville

Selon une étude de l'INSEE, 42% des gens utilisent leur voiture pour aller du domicile au travail sur un trajet de moins de 1 km. Néanmoins, la plupart de ces itinéraires peuvent être parcourus à pied, en trottinette ou à vélo.

C'est en partant de ce constat que Loïc Robbiani a créé VAZY, une application lyonnaise destinée à **encourager les mobilités douces** auprès des particuliers, mais aussi des entreprises.

Avec VAZY, les mobilités durables sont récompensées au moyen d'un **système de points**.

Chaque kilomètre parcouru vous fait gagner 5 points que vous pouvez ensuite utiliser chez des commerçants locaux sous forme de bons de réductions ou de produits offerts si achat.

Au bout de 75 points, vous pouvez par exemple bénéficier de -10% chez votre épicerie de quartier.

En plus d'inciter les utilisateurs aux mobilités douces, VAZY compte bien **favoriser les circuits courts** et permettre à chacun d'agir à son échelle, pour le climat, pour sa santé, mais aussi pour la pérennité du commerce local. À l'heure actuelle, **plus de 250 commerces** participent à cette belle initiative.

Plutôt que de s'inscrire dans la lignée des méthodes "punitives" pour décourager les déplacements en voiture, Loïc Robbiani a préféré **récompenser les citoyens désireux d'apporter leur pierre à l'édifice** et va très bientôt étendre ce nouveau modèle à toutes les villes françaises.



La mobilité des salariés en chiffres

75%

des actifs français utilisaient une voiture personnelle ou de fonction pour effectuer leurs trajets domicile-travail et leurs déplacements professionnels en 2022

35%

d'utilisateurs utilisent de modes de transport doux classiques (vélo, trottinette, pieds) et 7% d'utilisateurs des modes de transports électriques (VAE, trottinette électrique)

59%

des actifs interrogés déclarent bénéficier, via leur entreprise, de solutions et/ou de services de mobilité permettant d'améliorer leur qualité de vie au travail ;

54%

des personnes sondées souhaitent qu'à l'avenir leurs trajets et déplacements professionnels soient plus économiques, 41% qu'ils soient plus écologiques.

Source : [Enquête Alphanet France avec l'IFOP](#)

3 raisons de privilégier la mobilité active au quotidien

Selon l'ADEME, **le vélo est plus rapide que la voiture** avec 15 km/h en ville en moyenne pour le cycliste, contre 14 km/h pour l'automobiliste.

Si cette donnée ne suffit pas à vous convaincre d'enfourcher votre bicyclette, voici 3 autres bonnes raisons qui pourraient bien vous faire changer d'avis.

C'est bon pour la santé !

En Europe, la sédentarité et l'inactivité physique sont les deux principaux **facteurs de risques sur la santé** (maladies cardiovasculaires, diabète, cancer, etc).

C'est pourquoi l'**Organisation Mondiale de la Santé (OMS)** recommande de pratiquer une activité sportive de manière quotidienne.

En effet, marcher 30 minutes ou faire du vélo pendant 20 minutes presque tous les jours réduit le risque de mortalité d'au moins 10%.

D'autre part, les déplacements actifs sont associés à une diminution d'environ 10 % du risque de maladie cardiovasculaire et de 30 % du risque de diabète de type 2.

Quant à la mortalité liée au cancer, celle-ci est inférieure de 30 % chez les personnes se rendant sur leur lieu de travail ou à l'école à vélo.

De surcroît, pratiquer une activité physique chaque jour a également de **réels effets positifs sur la santé mentale**.

Une meilleure humeur, une meilleure estime de soi, une réduction de l'anxiété et du stress... Par effet domino, ces bénéfices boostent la productivité et la créativité !



C'est bon pour la planète !

Que ce soit à pied ou bien à vélo, la seule énergie consommée est celle de l'utilisateur, de quoi se maintenir en forme sans polluer.

En privilégiant une mobilité propre, on favorise la **réduction des émissions de gaz à effets de serre mais aussi d'oxyde nitreux**, émis spécifiquement par les moteurs diesel et bien plus toxiques que le gaz carbonique.

Nous rappelons que l'accumulation des gaz à effet de serre entraîne des problèmes de santé publique comme les troubles du système respiratoire associés à la mauvaise qualité de l'air.

Enfin, se tourner vers la marche à pied, le vélo ou encore le vélo à assistance électrique (VAE) permet de limiter considérablement la **pollution sonore et visuelle** engendrée par l'usage de la voiture.

En conclusion, l'adoption en masse des mobilités douces pourrait permettre de désengorger les centres-villes et de retrouver des **espaces urbains plus sains et agréables**.



C'est bon **pour le portefeuille !**

Bien entendu, troquer sa voiture contre un vélo permet de faire des économies considérables.

Au vu de l'instabilité des prix du carburant, il est en effet plus avantageux d'acheter un vélo ou un VAE et de s'en servir pour les trajets du quotidien.

En effet, le prix d'une bicyclette varie de 100 à 2000 € selon si elle est achetée neuve ou d'occasion et représente environ **8% du coût d'une voiture**.

Cela est sans compter sur les aides de l'Etat pour l'acquisition d'un vélo :

Achat d'un vélo neuf traditionnel : 150 € si le revenu fiscal par part est inférieur ou égal à 6 358 €, ou si vous êtes dans une situation de handicap.

Achat d'un VAE : 200 à 400€ si votre revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 6 358 € ou si vous êtes en situation de handicap.

Achat d'un vélo-cargo : 2000€ maximum si le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 6 358 € ou par une personne en situation de handicap.

Enfin, le **forfait mobilité durable (FMD)** indemnise les salariés qui se rendent au travail à vélo.

Quant au **vélopartage (Vélo'v, Vélib', VéloMag', levélo, ...)** celui-ci est encore moins cher puisque les abonnements les moins chers sont proposés à environ 15 € / an.

En plus d'être écologique, l'usage du vélo ou du vélo électrique est économique et inclusif car il est **plus accessible aux usagers ayant de petits moyens**. L'écomobilité comprend donc également toute une panoplie d'enjeux sociaux.

Quel impact de la mobilité active en entreprise ? Pourquoi la développer ?

Depuis la promulgation de la **loi d'orientation des mobilités (LOM)**, le vélo en entreprise a le vent en poupe. D'ailleurs, les salariés sont de plus en plus nombreux à avoir adopté le vélo électrique (VAE) pour se rendre sur leur lieu de travail, une **initiative plébiscitée par les employeurs**.

En effet, les entreprises ont un rôle clé à jouer dans l'incitation à la mobilité active. Quels sont les bénéfices des transports doux et pourquoi encourager les salariés à **privilégier le vélotaf (le fait d'aller au travail en vélo)** ?

Améliorer le bien-être et la productivité des collaborateurs

Réduction du stress

La rengaine « **Méto, boulot, dodo** » n'est pas seulement une routine professionnelle désagréable. Elle est aussi dangereuse pour la santé physique et mentale des salariés dont les trajets domicile-travail excèdent 30 minutes.

De fait, ces derniers nuisent à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, en plus d'être vecteurs de stress. **La qualité de vie au travail (QVT)** s'en trouve fortement dégradée.

Selon une étude d'une étude de l'IFOP réalisée en 2022 pour le compte de Paris Workplace, **42% des cadres interrogés qui se rendent au travail à vélo estiment leur bien-être entre 8 et 10** contre 6,7/10 pour ceux utilisant la voiture ou les transports en commun.



Diminution de l'absentéisme

Un des avantages notables de la petite reine pour l'entreprise : une tendance à la baisse du taux d'absentéisme.

A ce sujet, une étude danoise réalisée par TNO sur 1236 salariés révèle que le nombre de jours moyens d'absentéisme chez les employés venant à vélo est inférieur à ceux qui utilisent la voiture ou les transports en commun.

En effet, l'étude comptabilise 7,4 jours moyens d'absence pour les usagers de vélos contre 8,7 jours pour les autres, soit **15% d'absentéisme en moins pour les cyclistes !**

Meilleure implication dans le travail au quotidien

D'après une étude du MEDEF effectuée en 2015 auprès de plus de 200 entreprises, un salarié qui se met à faire une activité sportive régulière, voit sa productivité individuelle augmenter de **6 à 9%**.

Aussi, encourager les employés à prendre le vélo pour leurs trajets domicile-travail est un excellent moyen d'actionner en douceur son **levier de productivité et de créativité**.

En conclusion, agir sur la mobilité en entreprise a un réel impact sur la qualité de vie et le bien-être des salariés.

Favoriser la réduction de l'impact carbone en lien avec une politique RSE

En France, les transports fonctionnant aux énergies fossiles constituent une des principales sources d'émissions de gaz à effet de serre.

Ces derniers représentaient **31% des GES émis en 2019**, soit l'équivalent de 136 Mt de CO2 rejetés dans l'atmosphère.

Afin de réduire les émissions de GES et préserver l'environnement, la **loi LOM** promulguée en 2019 vise à l'atteinte de trois objectifs majeurs :

La promotion massive du développement des mobilités douces pour la réussite de la transition écologique ;

La suppression de la dépendance automobile ;

L'investissement dans la modernisation des infrastructures de transport.

En ce sens, les entreprises de plus de 50 employés sont dans l'obligation de proposer un **Plan de Mobilité Employeur**, une mesure clé de la loi LOM (article 82) qui favorise l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

Bien entendu, les entreprises de moins de 50 salariés peuvent tout à fait mettre en place cette démarche **de manière volontaire**.

Le PDME est un vrai projet d'entreprise, qui peut s'inscrire dans une démarche **Qualité ou dans un Système de management environnemental**.

A ce titre, il peut être judicieux de fédérer les équipes autour d'un vrai projet d'entreprise.

Dans cette optique, **l'application VAZY** permet de gamifier le projet de mobilité active et de rendre plus attractive la perspective d'abandonner peu à peu la voiture pour le vélo. Par ailleurs, il s'agit d'un excellent moyen de **se challenger entre collègues** et de conférer une dimension conviviale à cette transition.



Améliorer l'image de marque auprès des clients et des nouveaux talents

Adopter l'écomobilité, c'est aussi **renforcer un modèle vertueux** très bénéfique pour l'image de votre entreprise.

D'une part, la cyclabilité est devenu un **critère de choix** pour attirer de nouveaux talents.

De plus en plus, il s'agit d'une condition importante pour les jeunes demandeurs d'emploi, qui sont aujourd'hui particulièrement regardant sur les **engagements sociétaux et écologiques des entreprises**. En d'autres termes, si vous voulez recruter, il va falloir pédaler !

D'autre part, la pratique du vélo au sein de l'entreprise a également des répercussions sur la fidélisation et le sentiment d'appartenance de vos employés, qui sont de fait plus enclins à se projeter sur le long terme à vos côtés.

Enfin, la mise en place des mobilités douces a aussi un impact sur la manière dont vos clients vous perçoivent et sur votre **communication RSE**.

Une entreprise qui s'engage à réduire son empreinte carbone est bien plus attirante aux yeux des prospects. Ses dirigeants ont intérêt à tout mettre en œuvre pour capitaliser sur cette posture.

Comment favoriser les mobilités actives en entreprise ?

Incitation financière

Aide à l'achat de vélo

Comme mentionné précédemment, les particuliers peuvent bénéficier d'une **aide à l'achat** pour l'acquisition d'un vélo traditionnel, d'un vélo électrique (VAE) ou d'un vélo cargo pour aller travailler.

À savoir que cette aide se cumule avec une aide des collectivités territoriales et ne peut être attribuée qu'une seule fois. Si vous n'avez pas les moyens de contribuer à l'achat de vélos pour vos employés, il est néanmoins de votre responsabilité de **communiquer cette initiative auprès de vos équipes**.



Forfait de mobilité durable

En tant qu'employeur, vous pouvez prendre en charge tout ou partie des frais de trajets de vos salariés lorsqu'ils utilisent un moyen de transport alternatif.

Cette prise en charge, appelée **forfait mobilités durables (FMD)**, n'est pas obligatoire mais fortement encouragée.

Ce dispositif est applicable pour les modes de transport suivants :

- Vélo personnel (dont le vélo électrique)
- Covoiturage en passager et en conducteur
- Services de mobilité partagée (partage de véhicules électriques ou hybrides, location et mise à disposition en libre service de trottinettes ou de vélos)
- Transports publics (hors abonnement)

Le forfait mobilités durables est d'un montant maximum de **700 € par an et par salarié**.

Il est **exonéré d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales** et peut être cumulé avec d'autres mesures, comme le remboursement d'une partie de l'abonnement de transports publics ou la prise en charge des frais de carburant, d'alimentation des véhicules électriques, hybrides rechargeables ou à hydrogène.

Mise à disposition de vélos de fonction

Vous avez la possibilité de mettre à disposition une **flotte de vélos (traditionnels ou VAE) pour vos employés** dans le cadre des trajets domicile-lieu de travail.

Grâce à cette initiative, vous pouvez **réduire du montant de votre impôt sur les sociétés** les frais générés par cette mise à disposition gratuite, dans la limite de 25 % des frais engagés pour l'achat, la location ou l'entretien de la flotte de vélos (y compris électriques).

Aide aux réparations

Si le dispositif Coup de Pouce Vélo n'est plus en cours, rien ne vous empêche de proposer à vos salariés cyclistes une aide à la réparation de leurs vélos de manière forfaitaire ou indemnitaire.

Organisation flexible

Mettre en place la pratique du vélo en entreprise implique de devoir procéder à certains ajustements.

Par exemple, il convient **d'aménager les horaires d'arrivée et de départ des salariés** pour faciliter les déplacements de chacun. Un peu plus de flexibilité, c'est aussi la garantie que vos salariés seront de meilleure humeur pour bien travailler !

Idem, si cela est possible, il est préférable de privilégier la mobilité douce pour les **déplacements locaux** en dehors de vos bureaux, dans le cadre de séminaires ou de réunions, par exemple.

Aménagements adaptés

Afin d'encourager vos salariés à enfourcher leur bicyclette au quotidien, il vous appartient de **favoriser la cyclabilité au sein-même de vos locaux**.

Pour cela, les aménagements suivants peuvent être judicieux :

- Création de locaux sécurisés pour les vélos (parkings vélos) ;
- Mise à disposition de bornes de recharge pour les vélos électriques ;
- Construction de cabines de douches au sein des locaux ;
- Mise en place d'un service de réparation de vélos et/ou mise à disposition de matériel en cas de crevaison ou de dégonflement de pneus.



VAZY : la solution pour encourager vos salariés à se mettre en marche

Et si le meilleur moyen de **démocratiser la cyclomobilité** au sein de votre entreprise était de mettre vos salariés au défi ?

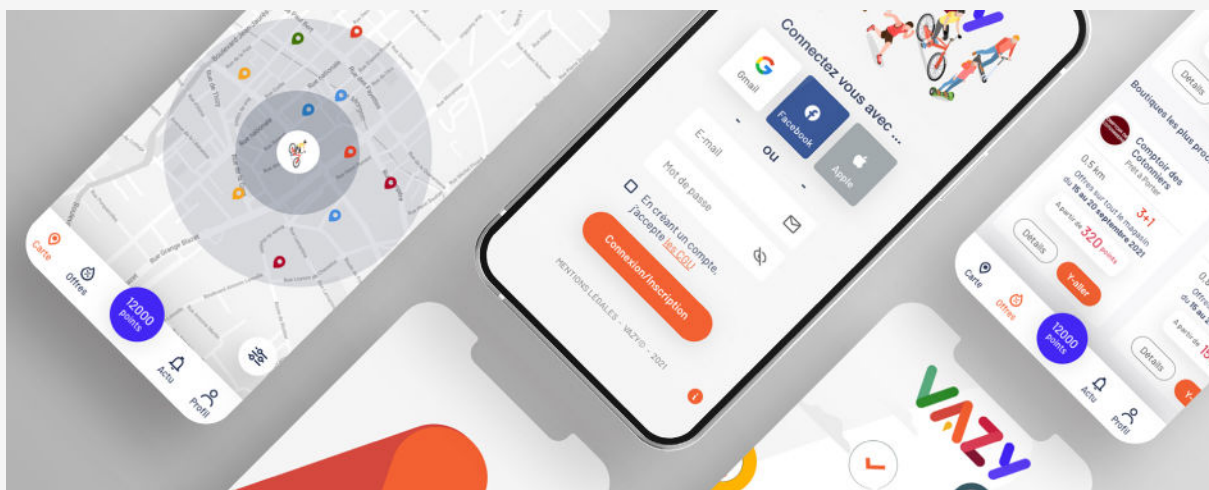
À contre courant des méthodes punitives ou dissuasives mises en place pour décourager les usagers à emprunter la voiture, VAZY s'inscrit comme une **alternative vertueuse et engageante pour vos employés**.

VAZY propose des récompenses à vos salariés et vous permet en plus de :

- **Connaître l'empreinte carbone** économisée lors de leurs déplacements doux ;
- **Renforcer le partage des valeurs en entreprise** quant au mode de transport et au style de vie de vos équipes ;
- **Organiser des challenges avec vos salariés**, ce qui contribue à améliorer la QVT au travail ainsi que la cohésion d'équipe. Le but de ces défis est d'inciter vos collaborateurs à favoriser la mobilité active afin par exemple de reverser une somme à une association ou à un projet social/environnemental selon les kilomètres parcourus.
- **Récompenser vos salariés chaque mois** selon le nombre de kilomètres parcourus à vélo avec l'application VAZY.

Avec la mise en place de la mobilité douce dans votre entreprise, il serait possible de **réduire jusqu'à 30% son impact carbone** tout en renforçant l'engagement de vos salariés. Et si vous vous mettiez en marche dès maintenant ?





Adresse

40, rue Decomberousse
69100 VILLEURBANNE

Contact

contact@vazy.app

En ligne

<https://www.vazy.app/>